

[Next-up](#) : source

[http://www.afsse.fr/afsse1024/etudes.php?id\\_pag=2&id\\_et=1&titre\\_et=T%26eacute%3Bl%26eacute%3Bphones+Mobiles+%3A+Sant%26eacute](http://www.afsse.fr/afsse1024/etudes.php?id_pag=2&id_et=1&titre_et=T%26eacute%3Bl%26eacute%3Bphones+Mobiles+%3A+Sant%26eacute)

27 janvier 2005

## Rencontre avec les opérateurs

Participaient à cette réunion :

Michèle FROMENT-VEDRINE, Directrice générale de l'AFSSE

Docteur Denis ZMIROU, Directeur scientifique de l'AFSSE

Docteur Gilles DIXSAUT chargé des problèmes liés aux ondes électromagnétiques à l'AFSSE

Alain LIBERGE, Orange France

Jean-Claude BOUILLET, Bouygues Telecom

Catherine MOULIN, SFR

René RUSSO, Association Française des Opérateurs Mobiles

Michèle FROMENT-VEDRINE

Une loi promulguée en juillet 2001 stipulait que l'AFSSE devait actualiser le « rapport ZMIROU » avant le 30 septembre 2002. La loi mentionnant la création de l'AFSSE avait été publiée mais des retards importants dans la mise en œuvre de l'Agence ne lui ont pas permis d'entamer ses travaux avant le 30 septembre 2002.

L'Agence a reçu une lettre de mission issue des Ministère de l'Ecologie et de la Santé lui demandant d'actualiser le « rapport ZMIROU » en s'appuyant sur un groupe d'experts dont la liste était jointe. Le travail de ce groupe a débuté le 21 novembre 2002. Le rapport devrait être publié à la fin du mois de mars. Nous ne connaissons pas, à ce jour, le contenu de ce rapport.

L'Agence devra alors rendre son avis sur l'impact sanitaire des antennes relais et des téléphones mobiles.

Auparavant, nous avons souhaité entendre les associations et les opérateurs.

Quelles sont vos connaissances en matière d'impacts sur la santé ? Le cas échéant, quelles mesures pourriez-vous prendre pour en limiter l'impact ? Quelles sont les solutions techniques destinées à atténuer le climat actuel ?

René RUSSO

Les opérateurs n'ont aucune compétence en matière sanitaire et se fient donc aux seuls rapports officiels existants dans le monde. Ils ne produisent pas leurs propres études.

*(ndlr : totalement faux, [la plus grande étude \(WTR\) au monde](#) sur les CEM a été financée en totalité par les industriels du sans fil avec le résultat que l'on connaît !)*

Michèle FROMENT-VEDRINE

Comment interprétez-vous la Directive européenne relative à la sécurité générale des produits ? La Directive relative à la sécurité générale des produits consiste-t-elle pour vous à appliquer les normes ?

**Jean-Claude BOUILLET**

Nous appliquons la quasi-totalité des éléments de notre propre chef, en attendant la parution d'un texte que nous souhaitons imminente. Nous faisons le maximum pour appliquer les recommandations de ce texte avant sa parution, en matière de respect du DAS et de conditions d'affichage et d'information.

La Directive relative à la sécurité générale des produits consiste pour nous à ne pas attendre la parution de textes réglementaires pour agir, dans la mesure où nous sommes suffisamment informés. A ce titre, la communication sur les DAS par les opérateurs est la plus large possible, même si elle reste perfectible. **Les coffrets vendus contiennent systématiquement un kit piéton.**

Des recommandations ont été formulées au niveau mondial et ont été reprises par des groupes d'experts reconnus. Dès qu'un consensus scientifique s'impose, nous nous attachons à mettre en œuvre la recommandation formulée.

René RUSSO

Madame Fontaine s'étonnait que les consommateurs puissent encore acheter des terminaux sans indication de DAS et sans kit piéton dans les chaînes de distribution. En effet, les opérateurs ne constituent pas le passage obligé de la commercialisation des téléphones. Les industriels n'appliquent pas tous les pratiques adoptées par les opérateurs. Ces derniers s'impatientent de voir publier le décret d'application afin que l'ensemble des intervenants soit contraint d'afficher le DAS. En effet, en l'absence d'affichage, les opérateurs sont mis en cause car ils représentent le vecteur de commercialisation le plus connu. Nous sommes favorables à toute information officielle.

Jean-Claude BOUILLET

S'agissant des antennes relais, les opérateurs matérialisent les zones de sécurité à proximité des antennes et diffusent des consignes aux bailleurs ou aux personnels susceptibles d'intervenir depuis trois ou quatre ans. Or ils n'y sont obligés que depuis octobre 2001.

Nous espérons que les recommandations contenues dans le rapport seront rapidement traduites dans la réglementation, dans l'intérêt de tous.

Denis ZMIROU

Les conditions d'installation des antennes dans la période 1996-2000 ont alerté et sensibilisé la population. En réponse à cela, des chartes sont en cours d'élaboration. En outre, des instances départementales sont parfois mises en place. Où en sont les discussions avec les différentes municipalités ? Quelle est votre politique en matière de charte ? Quelle est votre position sur les instances de concertation ? Fonctionnent-elles correctement ?

René RUSSO

Nous sommes favorables à l'élaboration de chartes en précisant néanmoins que nous ne souhaitons pas multiplier les cas particuliers. Le rapport de l'OPECST contenait une charte type. Bien que cette charte fasse peser de lourdes contraintes sur les opérateurs, ces derniers ont rapidement accepté de la prendre comme modèle au nom d'une certaine homogénéité.

Alain LIBERGE

Trente chartes sont actuellement en négociation, deux d'entre-elle s'appuyant sur la charte type de l'OPECST qui souffre d'un calendrier peu propice : la négociation avec la ville de Paris occulte tout le reste. Néanmoins, Bordeaux, Toulouse et Marseille doivent signer une charte le 24 et le 27 mars.

De nombreuses associations ont répandu le bruit selon lequel la vraie protection sanitaire n'est garantie qu'à des niveaux d'émission qu'elles ont définis. Dans la plupart des villes, le débat se concentre sur cette question. En réalité les communes souhaitent avant tout être informées sur les installations et les projets à venir. Le modèle de charte consiste donc essentiellement en un module d'informations et de concertation de la Mairie. L'élu peut alors apprécier l'impact des installations. Les chartes contiennent également un volet d'informations destinées à la population sous forme de forum annuel ou de comités d'arrondissement pour présenter les projets de déploiement.

La charte proposée dans le rapport de l'OPECST repose sur une grille d'évaluation permettant aux maires d'apprécier l'acceptabilité sociale de l'équipement en se fondant sur l'émotion prévisible par rapport à une implantation.

Les opérateurs s'engagent par ailleurs à respecter tous les règlements d'urbanisme et de rayonnement.

Ces mesures ont fait leur preuve en Angleterre et ont permis de rétablir un dialogue entre les opérateurs, les populations et les collectivités locales.

Néanmoins, peu de candidats ont souhaité signer une charte de ce type.

Denis ZMIROU

A quoi servent les instances de concertation départementales ?

Catherine MOULIN

Nous sommes très favorables à ce genre de dispositifs. Les résultats diffèrent d'une région à l'autre et dépendent de la volonté politique d'animer ou non ces instances de concertation qui nécessitent de mobiliser bon nombre des services déconcentrés de l'Etat. Seulement une trentaine de départements s'est ainsi dotée d'une instance de concertation, et la moitié de celles-ci est « dormante ».

Denis ZMIROU

Quel est le lien entre ces comités, qui sont à un niveau départemental, et la décision d'implanter une antenne à un endroit précis ?

Jean-Claude BOUILLET

L'implantation d'une antenne nécessite d'arbitrer entre l'intérêt collectif et les intérêts particuliers. Certaines instances départementales fonctionnent bien - Hauts de Seine, Drôme, Oise ... – lorsque le Préfet associe les maires et les associations et lorsque l'information est transmise en amont du projet. Les intervenants doivent avoir le temps de s'approprier le projet. Une concertation bien conduite, à temps, fonctionne de manière satisfaisante au niveau départemental.

Gilles DIXSAUT

Il semble que certains Préfets ne souhaitent pas créer ce type d'instances de concertation afin de ne pas soulever des problèmes jusqu'à présent enfouis.

Jean-Claude BOUILLET

Les opérateurs doivent faire preuve de persuasion sur ce sujet car de nombreux interlocuteurs craignent de soulever des polémiques alors que l'absence de concertation en génère davantage. Depuis plusieurs années, les trois opérateurs prennent l'avis des services municipaux avant l'implantation d'une antenne. Mais de la même manière, les maires craignent d'en informer leurs administrés.

Michèle FROMENT-VEDRINE

Ces antennes peuvent-elles évoluer sur le plan esthétique ?

Alain LIBERGE

Les opérateurs veillent depuis plusieurs années à optimiser l'insertion paysagère des antennes. En revanche, les industriels fabricants d'antennes ne proposent pas de design différent pour l'instant.

René RUSSO

Nos efforts d'insertion ont parfois été interprétés comme un souci de dissimulation des antennes.

Michèle FROMENT-VEDRINE

Est-il possible que les trois opérateurs utilisent une seule et même antenne au lieu d'en implanter trois différentes ?

Jean-Claude BOUILLET

Non.

Alain LIBERGE

Le partage généralisé des sites est incompatible avec la réduction et l'homogénéité des champs, ainsi qu'avec une bonne insertion paysagère.

René RUSSO

La taille des antennes dépend de l'évolution technologique des constructeurs.

Michèle FROMENT-VEDRINE

Vous avez les moyens d'exercer une pression sur ces constructeurs. Par ailleurs, des recherches d'ordre esthétique sont-elles menées ?

Alain LIBERGE

Nous avons acheté un pylône Starck très esthétique en lui-même mais qui le devient moins dès lors que les antennes sont installées dessus !

Jean-Claude BOUILLET

Les antennes doivent être de grande taille car le signal émis par les portables est très faible. La taille ne peut diminuer que lorsque le trafic est très dense, comme dans les gares ou les centres-commerciaux. Dans d'autres cas, la réduction de la taille des antennes engendre une capacité d'écoute plus faible.

Denis ZMIROU

Le facteur limitant, lié à l'acceptation de l'implantation d'une nouvelle antenne, mis à part, est-il technologiquement possible d'implanter des antennes de taille réduite à émission plus faible mais en plus grand nombre ?

Jean-Claude BOUILLET

En augmentant le nombre de sites, nous pourrions diminuer la taille des antennes et le niveau d'émission. Néanmoins, d'autres problèmes apparaîtront.

René RUSSO

La tendance générale tend à la miniaturisation des matériels. Nous pouvons donc espérer voir la taille des

antennes diminuer au fil du temps.

Alain LIBERGE

Je ne suis pas sûr qu'une antenne dissimulée ne suscite plus les mêmes craintes. En Angleterre, les associations s'opposent à l'implantation d'antennes à proximité des habitations, quelle que soit l'insertion paysagère de l'antenne. En France, seuls les gens ayant été alertés remarquent ces antennes.

Denis ZMIROU

Quel est le nombre d'antennes GSM par rapport au nombre total d'antennes ?

René RUSSO

On recense aujourd'hui près de 32 000 antennes GSM pour 100 000 antennes émettrices. Les associations affirment que les ondes émises par les antennes radio ou de télévision ne sont pas dangereuses.

Jean-Claude BOUILLET

Nous ne parvenons pas à contrer ce discours ni à convaincre les associations que les antennes GSM n'émettent pas de signaux basse fréquence. Cela n'est pas écrit dans les documents officiels.

Gilles DIXSAUT

La technologie UMTS permettra-t-elle d'utiliser des antennes de plus petite taille ?

Jean-Claude BOUILLET

Non.

René RUSSO

Il me semble important que vous ayez un échange avec les constructeurs qui sont à la source de la réflexion en matière de recherche sur les matériels futurs et sur la prise en compte de diverses préoccupations pour l'élaboration de ces matériels. Il me semble qu'ils ne sont pas suffisamment impliqués dans le débat. Nous n'avons que très peu d'influence sur les constructeurs qui vendent leurs produits à l'échelle mondiale.

Alain LIBERGE

A cet égard, seul le marché chinois pourrait exercer une influence déterminante sur les constructeurs car il va générer 80 millions de nouvelles lignes en 2003 alors que l'Europe ne progresse plus qu'à la marge.

Jean-Claude BOUILLET

Nous sommes aujourd'hui capables d'intégrer parfaitement les antennes. Ce n'est pas le cas des pylônes.

Denis ZMIROU

Quelle est la situation sur les téléphones ?

Jean-Claude BOUILLET

Il y a, en France, peu de problèmes relatifs aux téléphones.

Alain LIBERGE

Les antennes relais font l'objet de préoccupations dans l'ensemble des pays européens. En revanche, certains pays sont plus en avance que d'autres. La France a longtemps été épargnée par les polémiques.

Michèle FROMENT-VEDRINE

Comment interprétez-vous cette crise sur la téléphonie mobile ?

Jean-Claude BOUILLET

La population fait preuve, comme à l'accoutumée, de doutes vis-à-vis de la communauté scientifique. Par ailleurs, les risques réels étant faibles aujourd'hui en France, les risques deviennent fictifs.

Catherine MOULIN

Dans la même idée, et en positif, je dirai que c'est le « syndrome » d'une société bien portante !.

Alain LIBERGE

Le Pr Zmirou l'avait dit au colloque du Collège de France en juin 2002 : « nous n'avons pas fini de payer les scandales sanitaires des années passées ».